



Communiqué de presse

Informations sur l'Assemblée générale du  
14 mai 2020 et les projets de résolutions  
Reprise progressive des activités de production

**Saint-Jean-de-Soudain, le 15 avril 2020, 17h45 CEST** – SergeFerrari Group (FR0011950682 - SEFER), concepteur, développeur et fabricant de toiles composites innovantes pour des applications d'architectures légères et d'aménagements extérieurs, est coté sur Euronext Paris – compartiment C.

## Tenue de l'Assemblée générale mixte à huis clos le 14 mai 2020

---

En raison de l'évolution incertaine des mesures de confinement résultant de la pandémie de Covid-19, SergeFerrari Group a décidé, à titre exceptionnel, de tenir son Assemblée générale mixte du 14 mai 2020 à 17h00 à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires, au siège social de la Société, ZI de La Tour du Pin, 38110 Saint-Jean-de-Soudain.

Cette décision découle de l'article 4 de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 relative à la tenue des Assemblées générales, prise par le Gouvernement en vertu de l'habilitation qui lui a été conférée par la Loi d'urgence du 23 mars 2020.

Le compte-rendu de l'Assemblée générale sera mis à disposition des actionnaires sur le site de la Société [www.sergeferraribourse.com](http://www.sergeferraribourse.com).

La Société encourage vivement ses actionnaires à exercer leur droit de vote, prérogative fondamentale de l'actionnaire, et ce, par un vote exclusivement à distance en suivant les modalités de participations précisées ci-dessous et dans l'avis de réunion valant convocation paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) le 8 avril 2020.

## Modalités de vote à l'Assemblée générale

---

Le droit de participer à l'Assemblée générale est conditionné à l'inscription en compte de titres de la Société selon les modalités et dans les délais précisés dans l'avis de réunion valant convocation publié au BALO le 8 avril 2020, disponible sur le site Internet de la Société dans la rubrique Assemblée générale. Ainsi, seuls les actionnaires possédant une attestation de participation valable pourront prendre part au vote de l'Assemblée générale.

Dans ces conditions, les actionnaires de la Société sont invités dès à présent à exercer leur droit de vote de préférence via un formulaire de vote par correspondance ou à défaut, en donnant pouvoir au Président et ce, préalablement à l'Assemblée générale, selon les modalités rappelées ci-dessous :

- Vote par correspondance (de préférence)

- Pour l'actionnaire nominatif : renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration à l'aide de l'enveloppe T, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : CIC-Service Assemblées-6 Avenue de Provence-75452 Paris Cedex 09 ou, par voie électronique à l'adresse suivante : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr) ou [investor@sergeferrari.com](mailto:investor@sergeferrari.com).
- Pour l'actionnaire au porteur : demander ce formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'Assemblée générale. Une fois complété par l'actionnaire, ce formulaire sera à retourner à l'établissement teneur de compte qui l'accompagnera d'une attestation de participation et l'adressera à CIC-Service Assemblées-6 Avenue de Provence-75452 Paris Cedex 09 ou à l'adresse email suivante : [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr) ou [investor@sergeferrari.com](mailto:investor@sergeferrari.com).

Il est précisé que le formulaire unique de vote par correspondance / procuration est disponible dans la rubrique Assemblées générales sur le site [www.sergeferraribourse.com](http://www.sergeferraribourse.com).

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance ou par procuration devront être reçus par le Service Assemblées Générales de CIC – Service Assemblées, à son adresse postale ou via son email [serviceproxy@cic.fr](mailto:serviceproxy@cic.fr) ou [investor@sergeferrari.com](mailto:investor@sergeferrari.com) au plus tard 3 jours avant la tenue de l'Assemblée, soit le lundi 11 mai 2020, à zéro heure, heure de Paris, France au plus tard.

En raison de la tenue de l'Assemblée générale à huis clos, il ne sera pas délivré de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

- Pouvoir au Président de l'Assemblée (à défaut)

Pour exprimer leur vote et être représentés, les actionnaires le souhaitant peuvent donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale en retournant le formulaire unique de vote indiquant le pouvoir et impérativement accompagné de l'attestation d'inscription en compte.

### **Demande d'inscription de projets de résolution par les actionnaires**

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être reçues au siège social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : ZI de La Tour du Pin, 38110 Saint-Jean-de-Soudain, au plus tard le 19 avril 2020. Toute demande doit être accompagnée d'une attestation d'inscription en compte.

### **Questions écrites**

Chaque actionnaire a la possibilité d'adresser au Conseil d'Administration les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : ZI de La Tour du Pin, 38110 Saint-Jean-de-Soudain ou à l'adresse email suivante : [investor@sergeferrari.com](mailto:investor@sergeferrari.com). Cet envoi doit être réalisé au plus tard le jeudi 7 mai 2020, et doit être accompagné d'une attestation d'inscription en compte. La Société y répondra dans le compte-rendu de son Assemblée, lequel sera publié sur son site [www.sergeferrari.com](http://www.sergeferrari.com) dans la rubrique « Assemblée générale ».

## **Modification de la proposition de dividende**

---

Afin de préserver la situation de trésorerie du Groupe, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale une réduction de son dividende au titre de 2019 de 0,16 euro à 0,12 euro par action.

Il a également été décidé de procéder au report du versement du dividende du 3 juin au 30 septembre 2020. Le groupe familial Ferrari, actionnaire majoritaire de la Société, détenant directement et indirectement 71,2% du capital au 31 décembre 2019 a décidé que les dividendes lui revenant ne seraient décaissés par la Société que lorsque la situation du Groupe le permettrait, et donc inscrits dans l'attente, en compte-courant.

## Précision quant à la dix-septième résolution proposée lors de l'Assemblée générale

---

S'agissant de la résolution portant sur la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions, résolution présentée au vote de chaque Assemblée générale depuis 2014, le Conseil d'Administration précise qu'il n'entend pas à ce jour utiliser cette résolution pour un autre motif que celui de favoriser la liquidité et d'animer le cours du titre dans le cadre du contrat de liquidité.

Par ailleurs, il est précisé que l'autorisation consentie au Conseil d'Administration au titre des résolutions portant sur des opérations sur le capital de la Société<sup>1</sup>, sera suspendue en cas d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société.

## Mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée générale

---

Les documents relatifs à cette Assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires sur le site internet de la Société ([www.sergeferraribourse.com](http://www.sergeferraribourse.com)). Par ailleurs, le support de présentation utilisé pour la tenue de l'Assemblée générale mixte sera mis en ligne le 14 mai 2020 à 16h45.

Pour toute question, veuillez contacter l'équipe Relations Investisseurs par e-mail à l'adresse suivante : [sferrari@newcap.eu](mailto:sferrari@newcap.eu).

## Reprise progressive des activités de production

---

En France, après une suspension temporaire d'activité telle que communiquée le 23 mars 2020, SergeFerrari Group annonce que la production a progressivement repris sur son site de La Tour du Pin depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020. Toutes les mesures nécessaires à la protection des équipes ont été mises en place et l'ensemble des collaborateurs s'applique à respecter les « gestes barrières » nécessaires à leur protection et à celle de leur entourage.

Le Groupe pourrait envisager de redémarrer de nouvelles lignes de production ou d'étendre l'activité des lignes actuelles en fonction de l'évolution de son carnet de commandes, des conditions sanitaires et des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Les activités logistiques se sont poursuivies à un rythme réduit par rapport à la normale, pour permettre la distribution et l'expédition de commandes. Elles seront adaptées également selon l'évolution du carnet de commandes.

En Italie, Plastitex est toujours à l'arrêt, conformément aux réglementations sanitaires toujours en vigueur dans le pays.

Enfin, en Suisse, les activités de production se sont poursuivies sur le site d'Eglisau tandis que le site d'Emmenbrücke a progressivement repris son activité depuis le 7 avril 2020.

---

<sup>1</sup> Dix-neuvième, Vingtième, Vingt et unième, Vingt-deuxième, Vingt-troisième, Vingt-quatrième, Vingt-cinquième, Vingt-sixième, Vingt-septième, Vingt-huitième, Vingt-neuvième résolutions.

*L'Assemblée générale des actionnaires est un temps fort de votre société. Votre participation est importante. Elle vous offre l'occasion de participer, par votre vote, au projet d'entreprise de Serge Ferrari.*

## Agenda

---

- Publication du **Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2020**, le **mardi 28 avril 2020** après bourse
- **Assemblée Générale Annuelle** : le **jeudi 14 mai 2020 à 17h00**
- Publication du **Chiffre d'affaires semestriel 2020**, le **mardi 28 juillet 2020** après bourse

## À PROPOS DE SERGE FERRARI

---

Le Groupe Serge Ferrari conçoit, développe et fabrique des toiles composites innovantes pour des applications d'architectures légères et d'aménagements extérieurs sur un marché mondial estimé par la société à environ 6 Md€. Les caractéristiques uniques de ses produits permettent de mettre en œuvre des applications répondant aux enjeux techniques de trois domaines : l'architecture, les spécialités pour les professionnels et les toiles composites consumers. Son principal avantage concurrentiel repose sur la mise en œuvre de technologies et savoir-faire propriétaires différenciants. Le Groupe dispose de quatre sites de production en Europe. Serge Ferrari est présent dans 80 pays via des filiales et des bureaux de représentation et au travers d'un réseau de plus de 100 distributeurs indépendants dans le monde entier.

À fin 2019, Serge Ferrari affiche un chiffre d'affaires consolidé de 189 M€, dont plus de 75% est réalisé hors France. La société SergeFerrari Group est cotée sur Euronext Paris – Compartiment C (code ISIN : FR0011950682). Le titre SergeFerrari Group est éligible au PEA-PME et à l'investissement FCPI.

[www.sergeferrari.com](http://www.sergeferrari.com)

## Contacts

---

**Serge Ferrari**  
**Philippe Brun**  
Directeur Général Délégué  
investor@sergeferrari.com

**NewCap**  
**Relations Investisseurs**  
Sandrine Boussard-Gallien  
Théodora Xu  
Tél. : 01 44 71 94 94  
sferrari@newcap.eu

**NewCap**  
**Relations médias**  
Nicolas Merigeau  
Tél. : 01 44 71 94 98  
nmerigeau@newcap.fr